

MONCLAR DE QUERCY

VIDE- GRENIERS



DIMANCHE 17 MARS 2019

Exposants : de 6h30 à 18h à l'Esplanade des Lacs

Tarifs exposants :

2€ le ML à l'extérieur « plein air »

3€ le ML salle polyvalente (à l'intérieur)
et boulodrome (couvert)

Inscription : ATCPM

Association Culture et Tourisme en Pays Monclarais

BUVETTE et RESTAURATION SUR PLACE

Organisé par : l'Association ATCPM (Ex. O.T.)
Place des Capitouls 82230 Monclar de Quercy
Tél. 05.63.30.31.72 - tourisme@monclardequercy.com

REGLEMENT

Article 1 : Cette manifestation est organisée par l'Office de Tourisme de Monclar et se déroulera à l'Esplanade des Lacs le dimanche 26 mars. L'accueil des exposants débute à 6h30. Le vide grenier se déroulera de 7h00 à 18 h.

Article 2: Le vide grenier est ouvert aux particuliers et professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus conformément à la Loi 2005-882 du 2 Août 2005 art.21 journal officiel du 3 Août 2005.

Article 3: Toute personne devra justifier de son identité en présentant un justificatif.

Article 4: Ces informations seront notées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposées en préfecture, ainsi qu'à la Mairie de Monclar de Quercy.

Article 5: Les emplacements sont attribués par ordre chronologique de l'arrivée des participants sur le lieu de la manifestation.

Article 6: Dès leur arrivée, les exposants s'installeront aux places qui leur seront attribuées.

Article 7: Les emplacements seront attribués par l'office de tourisme et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs seront habilités à faire des modifications si nécessaires.

Article 9: Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses ou autres détériorations.

Article 10: Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuite pouvant entraîner une amende.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Téléphone :

E-mail :

N° de Carte d'identité :

Délivrée le :

Par la Préfecture de :

Professionnel :

Numéro SIRET :

Choix à cocher : impérativement

(LES TABLES NE SONT PAS FOURNIES)

Je réserve Extérieur « plein air » : 2€/ ml x..... =€

Je réserve Salle Polyvalente : 3 € le ml x..... = € (sous réserve de place disponible)

Boulodrome : 3 € le ml x..... = € ((sous réserve de place disponible)

Paiement par chèque au nom de : ATCPM à renvoyer : place des Capitouls 82230 Monclar-de-Quercy.

NB : les inscriptions sans paiement seront impérativement en plein air à l'extérieur

Paiement à envoyer avec le bulletin d'inscription dûment rempli, et la copie de la pièce d'identité, à l'adresse indiquée ci-dessous.

Organisé par : l'Association ATCPM (Ex. O.T.)
Place des Capitouls 82230 Monclar de Quercy
Tél. 05.63.30.31.72 - tourisme@monclardequercy.com